



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-12-2025 /

Dossier complet le : 26-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011100/KK P

1 Intitulé du projet

Demande de réalisation d'un forage de reconnaissance nommé F1_MASNOU, pour le compte de la SCEA TERRE FERMES

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA TERRE FERMES

Raison sociale

Entreprise

N° SIRET

83083327300022

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PEUCH

Prénom(s)

FRANCOIS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer in fine un forage nommé F1_MASNOUS. Cet ouvrage a pour objectif de substituer un ouvrage déjà existant mais non exploité à ce jour pour des raisons de contamination bactériologique. L'exploitation des eaux souterraines par ce nouvel ouvrage permettra d'irriguer une culture arboricole sur la propriété du Domaine SCEA TERRE FERMES. La programmation envisage la réalisation d'un forage de reconnaissance. Si le forage est positif, il sera équipé pour l'irrigation du Domaine. Si le forage est négatif, il sera condamné dans les règles de l'art sous le contrôle d'un hydrogéologue averti.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal est de réaliser un forage, afin de gérer correctement l'apport en eau nécessaire pour les usages agricoles. Ce projet vient en substitution d'un précédent forage qui n'est à ce jour, plus exploité. Les besoins en eau ont été calculés sur les bases d'irrigation de 3000 m³/ha/an. Soit 41 610 m³/an. L'irrigation se fera sur 13, 87 hectares par un système au goutte-à-gouttes. L'objectif est d'atteindre un débit minimal de 15 m³/h grâce à la réalisation du nouveau forage. Des pompages d'essai par 4 paliers, à débits croissants (de 5 à 18 m³/h) seront menés afin d'affiner la connaissance hydrogéologique des niveaux aquifères, d'évaluer la capacité d'exploitation de l'ouvrage et d'analyser l'impact des prélèvements sur l'aquifère concerné ainsi que sur les ressources environnantes. L'aquifère, sollicité par le Forage « F1_MASNOU » correspond à la masse d'eau souterraine FRDG155 « Calcaires jurassico-cretacés des Corbières (karst des Corbières d'Opoul et structure du Bas Agly) », représentant l'entité n°681AM00 « Calcaires jurassico-cretacés des Corbières (système karstique des Corbières d'Opoul et de la structure du Bas Agly) », d'après BDLISA. La masse d'eau FRDG155 qui est considérée comme en bon état quantitatif selon la fiche de

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

De 0 a -70m: >Déplacement sur un site, amenee du materiel de forage et repli, mise en place de l'atelier de forage. >Mise en place d'un tubage provisoire de 0-12m Ø919.1/11 mm pour confection tete de forage et cimentation gravitaire pour ancrage sur espace annulaire. >Forage Marteau Fond de trou et a l'air en circulation directe ou inverse a lèse Ø180mm de -40 a -70 m , assurant une vision optimale de la productivite des aquiferes. >Prise d'échantillons tous les metres pour description geologique des terrains traverses et potentialites aquiferes. >Tubage PVC plein Ø113/125mm de 0 a 150m avec tubage crepine PVC a fentes radiales Ø113/125mm au droit des arrivees d'eau observees. >Cimentation sous-pression de l'espace annulaire (a l'extrados du pretubage pour isolation complete des venues d'eau superficielles) a l'aide d'un laitier de ciment de densite 1,8 (2,5 t). >Developpement sous air lift (16h). La tete de forage sera rendue etanche avec une plaque pleine taraudee sur contre bride boulonnee, avec un presse etoupe pour le passage des cables d'alimentation. Une dalle beton de 3 m² sera mis en place autour de l'ouvrage. En cas de recherche d'eau negative, le forage sera condamne dans les regles de l'art. Pendant la phase de travaux des deplacement de vehicule de l'entreprise de forage auront lieux mais ils seront ponctuels et limites dans le temps. Les voies d'acces seront nettement delimitées en veillant a limiter leurs emprises. En phase travaux, des mesures specifiques seront prises pour limiter l'incidence sur les eaux souterraines : Mise en place d'une bache etanche sous les engins de chantier et la foreuse. Verification de la conformite aux normes francaises et europeennes des fournitures utilisees (huiles, lubrifiants, materiaux...).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du nouveau forage se limitera simplement a la remontee de la pompe en cas de probleme ou de dysfonctionnement manifeste. Toutefois le petitionnaire installera un compteur afin d'assurer par ses propres moyens un suivi volumetrique des volumes preleves. Il pourra occasionnellement etre amene a realiser des prelevements et des analyses qualitatives des eaux captees. Le proprietaire sera egalement sensibilise a l'equipement du forage a l'aide d'un tube guide sonde pour permettre ponctuellement la mesure des niveaux piezometriques. Le petitionnaire sera en charge de realiser une recherche reguliere de fuites sur le reseau d'eau de consommation de la propriete. Le petitionnaire prendra egalement soin de limiter ses consommations a leurs stricts minimums. Avant mise en service du nouveau forage F1_MASNOU, celui-ci sera amenee conformement a la reglementation afin d'assurer une protection quantitative et qualitative de la ressource. La tete de forage devra etre equipee conformement aux prescriptions du Code de l'Environnement (hauteur de la tete de forage > 50 cm/NPHE, dalle beton de 3 m² centree sur l'ouvrage) toutes precautions prises vis-a-vis du Niveau des Plus Hautes Eaux connues sur le site, avec une trappe de visite verrouillee securisant l'acces a la tete de forage. Toute incidence significative sur les habitats et les especes d'interet communautaire devra etre evitee, reduite, puis, le cas echeant, compensee. La reduction du volume de pompage en periode d'etiage sera a envisager pour preserver les zones humides potentielles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Rubrique 1.1.2.0 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur previsionnelle totale du forage : 70 m Capacité de prelevement envisage : 15 m ³ /h Debit de prelevement envisage : 41 61 m ³ /an Superficie globale de l'operation en phase travaux : environ 50 metres	(41 610, m ³ /an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet se situe sur la parcelle n°1253 de la section D au PLU de SALSES LE CHATEAU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Il se situe a 500 metres de la ZNIEFF de type II : "Corbieres Orientales" n° 910030622 et se situe a moins de 500 metres de la ZNIEFF de type I "Garrigues de Fitou et de Salses-le-Chateau " n° 910030471. Le projet se situe a moins de 100metres du camp militaire du Marechal Joffre sous le code n° 910030020.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le projet se situe a l'exterieur de la Zone de Repartition des Eaux appelee " Aquifere multicouche pliocene du Roussillon".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les prélèvements d'eau seront effectués dans des formations calcaires mais n'engendreront pas (à terme si le forage s'avère positif) de volumes supérieurs à 360m ³ /jour. Le forage est implanté au niveau de la masse d'eau souterraine FRDG155 "Calcaires jurassico-crétacés des Corbières (karst des Corbières d'Opoul et structure du Bas Agly)". L'exploitation projetée in fine des forages
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les prélèvements qui seront réalisés n'engendreront pas de drainages souterrains ou de modification prévisible en raison des volumes journaliers. L'impact quantitatif potentiel sera vérifié lors du suivi piézométrique sur le forage. Toutefois, le pétitionnaire prendra soin de limiter ses consommations.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La foration de l'ouvrage va engendrer de faibles volumes de déblais lors de la foration qui n'excéderont pas 10m ³ . Ceux-ci pourront être aplanis aux abords du forage et sur la parcelle concernée. Les cuttings seront évacués hors du site après achèvement des travaux de forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Compte tenu du volume tres important de l'etang de Leucate, estime a environ 95 millions de m ³ (masse d'eau referencee FR7200048), le prelevement envisage de 41 000 m ³ /an reste a priori limite et ne semble pas susceptible d'entrainer un impact majeur a l'echelle globale de la ressource. Toutefois, a l'echelle locale, des effets plus sensibles pourraient apparaitre. C'est pourquoi
	Est-il susceptible d'entrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Limitation de l'emprise des travaux et protection des sols et de la vegetation lors de la phase de chantier pour eviter toute degradation directe des milieux naturels.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation : Faible car le forage n'est pas concerne par une emprise specifique, il n'est donc soumis a aucune reglementation specifique. Remontee de nappes: faible Seisme : Modere Mouvement de terrain : Existant Radon : Faible Retrait gonflement des sols argileux : Important Feu de foret : Existant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase de travaux des déplacement de véhicule de l'entreprise de forage auront lieu mais ils seront ponctuels et limités dans le temps. En phase exploitation le projet n'induit pas d'augmentation des déplacements et du trafic, puisqu'il vise à entretenir et maintenir le bon état d'exploitation du forage.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux peuvent être source de nuisances sonores. Celles-ci seront temporaires et les travaux seront réalisés dans le respect des normes réglementaires du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de nuisances sonores en lien avec l'exploitation classique du forage.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier (foreuse).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Cet impact est temporaire et lié aux travaux de forage et de fondation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, le chantier peut émettre des poussières. Ces poussières sont toutefois peu évitables, temporaires et sans incidence aucune sur l'environnement. En cas de besoin un arrosage mesure sera réalisé avec un jet d'eau.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Lors de l'atteinte de l'aquifère, des projections d'eaux pourront avoir lieu pendant le travail de forage. Ces projections seront sans conséquence sur l'environnement.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le volume des eaux extraites lors de la réalisation du forage sera limité et faible. La quantité prélevée décantera et s'infiltrera au droit du terrain naturel du particulier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un employé de l'entreprise de forage assurera le suivi du bon déroulement des eaux d'exhaure et de l'absence de turbidité pendant les travaux. Toutes mesures de protection des milieux seront prises pendant les travaux de forage (film polyane sous machines, bac de rétention pour le stockage éventuel des hydrocarbures, merlon périphérique, etc...) pour assurer la sécurité sanitaire des travaux. Les mesures de surveillance consisteront au suivi du niveau de l'aquifère sur le nouvel ouvrage, ainsi qu'en l'estimation du débit d'exploitation. Afin de limiter l'impact des pompes sur les zones humides, plusieurs mesures environnementales sont mises en œuvre, reposant à la fois sur la prévention, le suivi et l'adaptation des prélèvements. Elles incluent la réalisation d'études hydrogéologiques préalables permettant d'identifier les liens entre la nappe

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En phase de travaux, les travaux risquent d'engendrer des nuisances temporaires, précisées dans la partie 6.1. En phase d'exploitation, aucun effet négatif notable sur l'environnement ou la santé humaine ne sera généré.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet qui consiste à réaliser un forage pour l'irrigation des parcelles agricoles, une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **SANTAMARIA**

Prénom **LAURENT**

Qualité du signataire HYDROGEOLOGUE

À NARBONNE

Fait le 23-12-2025 / /

Signature du (des) demandeur(s)